

L'Ain'croyable cité de la Dombes

 **Mairie de Châtillon-sur-Chalaronne**

Place de l'Hôtel de Ville

01400 Châtillon-sur-Chalaronne

 04 74 55 04 33

 mairie@chatillon-sur-chalaronne.org

 chatillon-sur-chalaronne.fr

 Ville de Châtillon sur Chalaronne

L'enregistrement audio de la présente séance du conseil municipal est consultable en mairie.

Commune de Châtillon-sur-Chalaronne

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 1^{er} juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absents : Mme BROCHARD (présente à partir du point 6) et M. POCHON.

Madame Sylvie BIAJOUX est élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2025

Monsieur JANNET : nous n'avons pas reçu la présentation sur l'évolution tarifaire de l'École de Musique de Monsieur MAURICE (Directeur de la structure).

Monsieur le Maire : il sera adressé rapidement aux conseillers municipaux.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2025 est adopté à l'unanimité, sans observations, ni remarques.

Rapport n°1 : Décisions modificatives n°1 du budget principal et des budgets annexes camping et assainissement

Monsieur MORIN : la commission Finances a étudié le 23 juin 2025 l'état des consommations de crédits pour le budget principal et les budgets annexes camping et assainissement. Au vu des dépenses et recettes réalisées en fonctionnement et en investissement, des ajustements entre sections ont été envisagés.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de prendre les trois Décisions Modificatives suivantes :

Décision modificative n° 1/2025 - BUDGET PRINCIPAL						
article	libellé	opération	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
748312	D.C.R.T.P.			- 2 344,00		
741121	Dotation de Solidarité Rurale des communes			31 998,00		
74111	Dotation forfaitaire des communes			125,00		
65748	Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		20 000,00			
023	Virement à la section d'investissement		9 779,00			
021	Virement de la section d'exploitation					9 779,00
1313	Subvention transférable Département	638				6 193,00
1311	Subvention transférable Etat et Ets nationaux	626				35 013,00
21538	Autres réseaux- nouvelle opération "Réhabilitation des eaux pluviales"	645			20 500,00	
2152	Installations de voirie -travaux av Jean Jaurès	643			40 000,00	
21351	Installations générales des constructions- Fongibilité	625			- 9 515,00	
TOTAL			29 779,00	29 779,00	50 985,00	50 985,00

Décision modificative n°1/2025- BUDGET ANNEXE CAMPING						
article	libellé	opération	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
023	Virement à la section d'investissement		1146,35			
7811	Reprises sur amortissement des immobilisations corporelles			1146,35		
28188	Amortissement autres				1 146,35	
021	Virement de la section d'exploitation					1 146,35
TOTAL			1 146,35	1 146,35	1 146,35	1 146,35

Décision modificative n°1/2025- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT						
article	libellé	opération	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
1318	Subvention d'équipement autres tiers (agence eau : travaux rue J Jaurès)	94				32 165,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques - réhabilitation EU avenue des Sports	95			32 165,00	
TOTAL			-	-	32 165,00	32 165,00

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve les décisions budgétaires modificatives n°1 pour le budget principal, et les budgets annexes camping et assainissement. Il autorise les transferts de crédits correspondants.

Rapport n°2 : Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement du groupe scolaire Commerson pour l'année scolaire 2024-2025

Madame ROBIN : un certain nombre d'enfants domiciliés hors de Châtillon-sur-Chalaronne sont scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire publiques du Groupe scolaire Commerson. Ces inscriptions entraînent une participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'établissement. Pour cela, les inscriptions doivent correspondre à l'une des trois situations suivantes :

- La première : accord de la commune de résidence pour une participation aux frais de scolarité, sous réserve des capacités d'accueil.

- La deuxième : absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence ou le regroupement pédagogique quand il existe. Cette notion de capacité d'accueil est applicable aux classes spécialisées vers lesquelles sont orientés certains enfants.

- La troisième : situation correspondant à l'un des trois cas dérogatoires prévus par le décret n°86-425 du 12 mars 1986 pour lesquels l'inscription est possible sans l'accord préalable du Maire de la commune de résidence, à savoir : activité professionnelle des parents ne leur permettant pas de s'occuper des enfants avant et après les heures d'école ; raisons médicales ; inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement de la même commune.

Le coût par élève est calculé en divisant l'ensemble des charges de fonctionnement des deux écoles publiques par le nombre total d'élèves scolarisés à la date de la rentrée scolaire. Pour l'année scolaire 2022-2023, les frais de scolarité s'élevaient à 656,28 € par élève. Les frais de scolarité 2023-2024 s'élèvent, quant à eux, à 747,41 € par élève. Pour cette année, le montant sera de 735,03 €.

Pour information, 14 dérogations ont été accordées pour 2024 : 5 en maternelle et 9 en élémentaire. Pour la rentrée 2025, 8 dérogations sont prévues : 2 en maternelle et 6 en élémentaire. A l'inverse, 6 enfants châillonnais sont scolarisés dans d'autres communes.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), fixe le montant de la participation des communes extérieures aux frais de scolarité des écoles publiques primaires à 735,03 € par élève, pour l'année scolaire 2024-2025.

Rapport n°3 : Participation communale 2024-2025 aux frais de fonctionnement de l'OGEC Saint-Charles sous contrat d'association

Madame ROBIN : l'article R.442-44 du Code de l'Éducation stipule : « *En ce qui concerne les classes élémentaires et préélémentaires, les communes de résidence sont tenues de prendre en charge pour les élèves domiciliés sur leur territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes de l'enseignement public, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'État.* » Les Collectivités doivent donc verser aux établissements privés un forfait communal égal au coût de fonctionnement constaté dans les établissements publics.

Pour mémoire, en 2024, les 64 élèves châillonnais présents à l'OGEC Saint-Charles ont représenté un montant de 44 687 €. Pour 2025, avec 68 élèves la participation sera de 49 982 €, conformément à la convention de versement du forfait communal à l'OGEC Saint-Charles du 4 novembre 2024.

Monsieur le Maire : Madame ROBIN va répondre à une question du groupe minoritaire concernant le nombre d'élèves du primaire scolarisés à Châtillon.

Madame ROBIN : en 2024, nous avons 222 élèves en élémentaire à Commerson, dont 11 en classe ULIS. En prévision 2025, les effectifs sont estimés à 226 (dont 11 ULIS). Pour l'école maternelle, l'effectif 2024 était de 119 élèves, plus un élève en UEMA. Pour la rentrée 2025, l'estimation est de 125 élèves, auxquels s'ajoutent 4 élèves en UEMA.

Monsieur le Maire : l'école privée Jaricot n'est pas sous contrat, donc nous ne disposons pas des éléments.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), fixe le montant de la participation financière communale aux frais de fonctionnement des écoles privées du groupe Saint-Charles à 735,03 € par élève, pour l'année scolaire 2024-2025. Le montant total s'élève à 49 982,04 € pour 68 élèves.

Rapport n°4 : Approbation des tarifs pour les fournitures scolaires du primaire de l'année 2025-2026

Madame ROBIN : il est proposé aux conseillers d'adopter les tarifs 2025-2026, sans augmentation par rapport à ceux de 2024-2025, à savoir : École élémentaire : 66,50 € par élève ; Classe d'intégration (ULIS) : 108,10 € (idem pour l'UEMA) ; École maternelle : 66,50 € par élève. En outre, la mairie a financé le déplacement (transport) des classes de CM1 et ULIS Aux Gets, pour un montant de 2 821 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve les tarifs 2025-2026 des fournitures scolaires suivants :

Année scolaire	2025 / 2026
Ecole élémentaire	66,50 €
Classe d'intégration (ULIS)	108,10 € → Tarif applicable classe UEMA-Maternelle autisme
Ecole maternelle	66,50 €

Rapport n°5 : Réactualisation des tarifs du centre Aquadombes au 1^{er} septembre 2025

Madame BIAJOUX : le contrat de délégation de service public pour la gestion d'Aquadombes, signé le 1^{er} juillet 2022 avec le groupe Equalia, prévoit une indexation de la grille tarifaire en fonction de l'évolution des charges salariales, des coûts du gaz, de l'eau et de l'électricité, et d'autres charges diverses. Le calcul effectué le 16 juin 2025 fait apparaître une hausse de 2 %. Pour rappel, l'an dernier, l'indice de révision applicable était de 1 %.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve les nouveaux tarifs d'Aquadombes, à compter du 1^{er} septembre 2025, comme suit :

	GRANDES VACANCES actuel		Proposition indexation 2%		Proposition indexation arrondie 01/09/2025	
	RESIDENT	NON RESIDENT	RESIDENT	NON RESIDENT	RESIDENT	NON RESIDENT
Unitaire adulte	7,40 €	8,40 €	7,55 €	8,57 €	7,55 €	8,50 €
unitaire enfant	6,00 €	7,40 €	6,12 €	7,55 €	6,10 €	7,50 €
3 ans			0,00 €	0,00 €		
10 entrées adultes	65,45 €	74,60 €	66,76 €	76,09 €	67,95 €	76,50 €
10 entrées réduit	53,60 €	65,50 €	54,67 €	66,81 €	54,90 €	67,50 €
Pack Famille	20,80 €	24,10 €	21,22 €	24,58 €	21,20 €	24,50 €
Groupe / HANDI	5,15 €	6,60 €	5,25 €	6,73 €	5,35 €	6,75 €
CE Piscine adulte	230,90 €	298,00 €	235,52 €	303,96 €	240,00 €	305,00 €
CE Piscine enfant	209,60 €	267,70 €	213,79 €	273,05 €	213,80 €	273,10 €
CE Bien être	521,90 €	652,10 €	532,34 €	665,14 €	533,00 €	665,00 €
Evenement / manif	12,90 €	13,50 €	13,16 €	13,77 €	13,80 €	14,00 €
Anniversaire			0,00 €	0,00 €		
Forfait semaine camping	19,30 €		19,69 €	0,00 €	19,80 €	
			0,00 €	0,00 €		
BE	16,10 €	19,90 €	16,42 €	20,30 €	16,40 €	20,30 €
réduit	13,40 €	16,60 €	13,67 €	16,93 €	13,70 €	16,90 €
10 entrées BE	138,50 €	179,10 €	141,27 €	182,68 €	147,60 €	182,70 €
			0,00 €	0,00 €		
PASS AQUATIQUE	23,70 €	27,25 €	24,17 €	27,80 €	24,20 €	27,90 €
PASS MATINAL	31,60 €	37,70 €	32,23 €	38,45 €	32,20 €	38,50 €
PASS SPORT	42,50 €	49,90 €	43,35 €	50,90 €	43,30 €	50,90 €
PASS PLENITUDE	46,30 €	55,90 €	47,23 €	57,02 €	47,10 €	57,00 €
PASS AQUADOMBES	54,70 €	62,20 €	55,79 €	63,44 €	55,70 €	63,30 €
			0,00 €	0,00 €		
1 séance gym / bike	16,20 €	19,50 €	16,52 €	19,89 €	16,50 €	19,90 €
10 séances	135,30 €	163,50 €	138,01 €	166,77 €	148,50 €	179,10 €
10 séances BB nageurs / JA	121,80 €	145,50 €	124,24 €	148,41 €	124,50 €	153,90 €
1 séance BB / JA	13,50 €	16,80 €	13,77 €	17,14 €	13,80 €	17,10 €
EDN	298,00 €	359,00 €	303,96 €	366,18 €	305,00 €	367,00 €
STAGE	70,00 €	80,00 €	71,40 €	81,60 €	75,00 €	85,00 €
Réduit stage EDN	56,00 €	55,50 €	57,12 €	56,61 €	60,00 €	70,00 €

	PERIODE SCOLAIRE actuel			Proposition indexation 2%			Proposition indexation arrondie 01/09/2025		
	RESIDENT	NON RESIDENT	ECOLE CCD	RESIDENT	NON RESIDENT	ECOLE CCD	RESIDENT	NON RESIDENT	ECOLE CCD
Unitaire adulte	6,00 €	7,40 €		6,12 €	7,55 €		6,10 €	7,55 €	
unitaire enfant	4,75 €	6,00 €		4,85 €	6,12 €		4,80 €	6,10 €	
3 ans				0,00 €	0,00 €				
10 entrées adultes	53,10 €	65,45 €		54,16 €	66,76 €		54,90 €	67,95 €	
10 entrées réduit	41,60 €	53,65 €		42,43 €	54,72 €		43,20 €	54,90 €	
Pack Famille	16,80 €	20,80 €		17,14 €	21,22 €		17,00 €	21,20 €	
Groupe / HANDI	4,10 €	5,35 €		4,18 €	5,46 €		4,20 €	5,35 €	
CE Piscine adulte	230,90 €	298,00 €		235,52 €	303,96 €		240,00 €	305,00 €	
CE Piscine enfant	209,60 €	267,70 €		213,79 €	273,05 €		213,80 €	273,10 €	
CE Bien être	521,90 €	651,90 €		532,34 €	664,94 €		533,00 €	665,00 €	
Evenement / manif	12,90 €	13,55 €		13,16 €	13,82 €		13,20 €	13,80 €	
Anniversaire	107,70 €	130,00 €		109,85 €	132,60 €		110,00 €	134,00 €	
Forfait semaine camping	19,30 €			19,69 €	0		19,80 €		
				0,00 €	0,00 €				
BE	13,50 €	16,80 €		13,77 €	17,14 €		13,80 €	17,10 €	
réduit	11,30 €	14,00 €		11,53 €	14,28 €		11,60 €	14,30 €	
10 entrées BE	116,55 €	151,10 €		118,88 €	154,12 €		124,20 €	153,90 €	
				0,00 €	0,00 €				
PASS AQUATIQUE	23,75 €	27,30 €		24,23 €	27,85 €		24,20 €	27,90 €	
PASS MATINAL	31,60 €	37,70 €		32,23 €	38,45 €		32,20 €	38,50 €	
PASS SPORT	42,50 €	49,90 €		43,35 €	50,90 €		43,30 €	50,90 €	
PASS PLENTUDE	46,20 €	55,90 €		47,12 €	57,02 €		47,10 €	57,00 €	
PASS AQUADOMBES	54,70 €	62,10 €		55,79 €	63,34 €		55,70 €	63,30 €	
				0,00 €	0,00 €				
1 séance gym / bike	16,20 €	19,50 €		16,52 €	19,89 €		16,50 €	19,90 €	
10 séances	135,30 €	163,45 €		138,01 €	166,72 €		148,50 €	179,10 €	
10 séances BB nageurs / JA	121,80 €	145,50 €		124,24 €	148,41 €		124,50 €	153,90 €	
1 séance BB / JA	13,50 €	16,80 €		13,77 €	17,14 €		13,80 €	17,10 €	
EDN	298,00 €	359,00 €		303,96 €	366,18 €		305,00 €	367,00 €	
STAGE	70,00 €	80,00 €		71,40 €	81,60 €		75,00 €	85,00 €	
Réduit stage EDN	55,50 €	56,00 €		56,61 €	57,12 €		60,00 €	70,00 €	
				0,00 €	0,00 €				
1er degré	96,35 €	131,60 €	131,60 €	98,28 €	134,23 €	134,23 €	96,35 €	135,00 €	135,00 €
			97,30 €	0,00 €	0,00 €	99,25 €	inchangé		100,00 €
2nd degré	81,00 €	94,20 €		82,62 €	96,08 €		82,60 €	96,10 €	
MNS 1h	42,50 €			43,35 €	0,00 €		43,50 €		
Ligne d'eau 1h	34,00 €			34,68 €	0,00 €		35,00 €		
Location espace	431,00 €			439,62 €	0,00 €		440,00 €		
Bassin 1h	207,50 €			211,65 €	0,00 €		215,00 €		
Location centre aquatique journée	1860,70 €	2 095,00 €		1897,91 €	2 136,90 €		1 899,00 €	2 140,00 €	

➤ Arrivée de Mme Huguette BROCHARD à 18h55.

Rapport n°6 : École de Musique Municipale : création d'un emploi d'intervenant musicien petite enfance 5/20^{ème} au 1^{er} septembre 2025

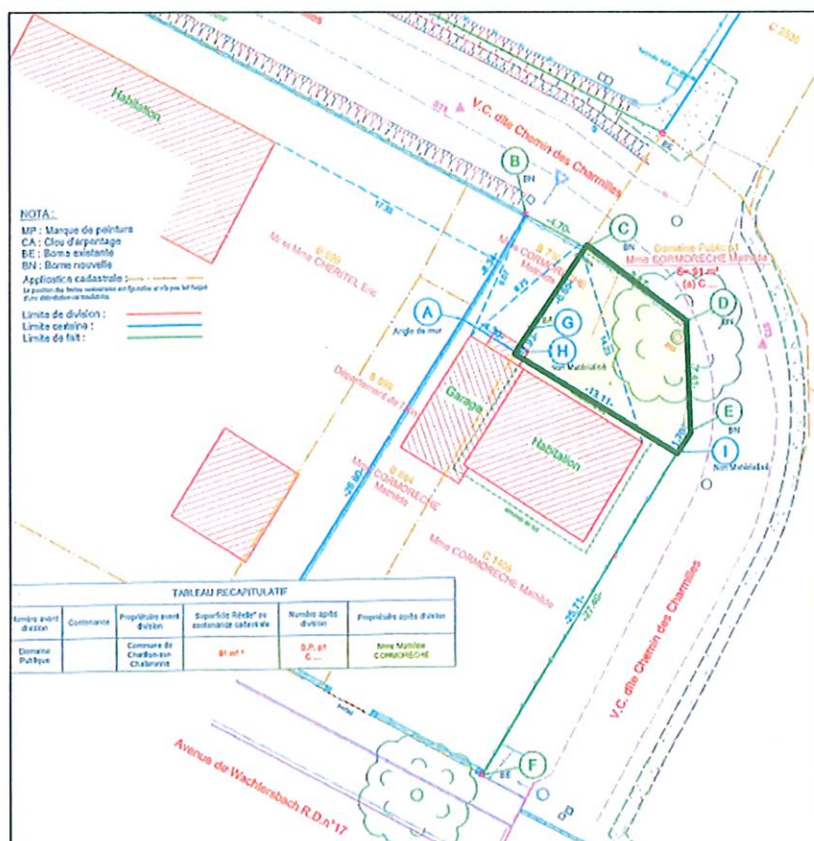
Monsieur PERREAULT : par délibération du 26 mai 2025, le Conseil Municipal a approuvé la refonte de la grille tarifaire de l'établissement pour 2025/2026 et la création d'un parcours « petite enfance » impliquant la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique, avec un temps de travail hebdomadaire de 5/20^{ème}. Ce nouveau poste de professeur comprendra les missions suivantes : concevoir et animer des séances petite enfance : musique au berceau, jardin musical, destinées aux enfants de 0 à 5 ans - ainsi que des séances d'éveil musical destinées aux enfants de 5 à 6 ans ; concevoir des séances pour le cours d'initiation et éventuellement de formation musicale en cycle 1 destinées aux enfants de 6 à 7 ans.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour), décide de créer un emploi de professeur de formation musicale petite enfance, du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique, avec un temps de travail de 5/20^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Rapport n°7 : Cession d'un terrain communal limitrophe du Chemin des Charmilles au lieudit « Caluire » à Mme Mathilde CORMORECHE

Monsieur JACQUARD : Madame CORMORECHE a fait part à la mairie en 2024 de son souhait d'acquérir un terrain communal constituant un délaissé en bordure de la voirie communale dite Chemin des Charmilles. Ce terrain d'une surface de 91 m² a fait l'objet d'une délimitation par un géomètre-expert en janvier 2025. Il est hors de l'emprise du chemin communal et ne constitue pas une dépendance de ce chemin. La circulation publique ne sera donc ni modifiée ni perturbée.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour), décide de déclasser la parcelle communale, telle qu'elle est matérialisée sur le plan ci-dessous (périmètre vert), afin de permettre son passage du Domaine Public communal au domaine privé communal. Il décide de céder à l'euro symbolique à Madame Mathilde CORMORECHE ledit terrain communal, constituant un délaissé Chemin des Charmilles et d'une surface de 91 m².



Rapport n°8 : Résidences mobiles de loisirs du camping du Vieux Moulin : facturation des frais liés à la consommation Wi-Fi

Madame BAS-DESFARGES : le camping est raccordé à la fibre depuis le 7 avril 2025. Le fournisseur d'accès internet Orange a mis en place un nouvel abonnement pour le site. Désormais, les propriétaires de mobil-homes vont pouvoir bénéficier d'un accès internet Wi-Fi. Il vous est proposé de fixer l'abonnement pour l'accès au Wi-Fi du camping municipal à 5 € par mois par bénéficiaire, soit un total de 60 € à facturer annuellement. Dans le cadre de la RGPD, chaque personne qui souscrita l'abonnement se verra attribuer un code personnel de connexion.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour), fixe l'abonnement pour l'accès à l'internet Wi-Fi du camping municipal du Vieux Moulin à 5 € par mois par bénéficiaire, soit un total de 60 € à facturer annuellement. Il autorise le Maire à signer l'avenant aux conventions d'occupation des emplacements des résidences mobiles de loisirs pour intégrer cette prestation (article 4.3).

Rapport n°9 : Accord de partenariat pour le Don du sang avec l'Établissement Français du Sang (EFS), l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévoles de l'Ain (UDFADSB01) et l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Châtillon (ADSB)

Monsieur le Maire : face à l'augmentation constante des besoins en transfusions sanguines pour les patients des hôpitaux régionaux, l'Établissement Français du Sang est un partenaire essentiel avec lequel la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne a toujours travaillé. La collectivité met à disposition des locaux en fonction des besoins pour les collectes de sang, depuis de très nombreuses années. L'association a besoin de conventionner afin de formaliser ses actions auprès des instances nationales et de valoriser sa collaboration avec la Commune. Nous allons donc renforcer notre engagement en relayant l'information (panneaux lumineux, etc.), en faisant la promotion, et en facilitant l'organisation.

Je profite de ce point inscrit à l'ordre du jour pour mettre à l'honneur les donateurs de sang de Châtillon. Une remise de diplômes a été faite, il y a quelques semaines en Préfecture, à l'un des donateurs de sang châtillonnais. Il est présent ce soir dans le public.

Je demande donc à Monsieur Daniel CHARVET de me rejoindre. Son diplôme d'honneur Or récompense les personnes ayant effectué plus de 100 dons. Nous pouvons l'applaudir ! félicitations.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour), autorise le Maire à signer l'accord de partenariat pour l'organisation du don du sang avec les associations nationale, départementale et locale concernées.

Rapport n°10 : Informations Déclarations d'intention d'aliéner

La liste des DIA des commissions Urbanisme des 15 mai et 5 juin 2025 a été jointe à la note de synthèse.

Rapport n°11 : Informations du Maire

Monsieur le Maire : nous avons reçu un courrier de Monsieur JANNET, membre élu de Châtillon Terre d'Innovations avec deux questions orales.

La première : « Quels sont les effectifs prévisionnels pour les prochaines rentrées scolaires des écoles Commerson, Saint-Charles et Jaricot ? »

Pour l'école Commerson, vous avez eu les éléments en séance. Le groupe scolaire Saint-Charles devrait communiquer prochainement ces effectifs. Dès réception, ils vous seront adressés par mail.

La deuxième : « Quels sont les travaux envisagés lors du second semestre 2025 ? »

Je rappelle que, dans le cadre du budget, des investissements ont été votés. Je vous communique uniquement ce qui correspond aux devis signés. En équipement numérique : achat de 2 postes supplémentaires en remplacement à la médiathèque, mise en place d'un automate de prêt et de consoles de jeux à la médiathèque (17 000 € au total) ; travaux sur les bâtiments : réhabilitation de l'orgue de l'église, mise en place de cloisons acoustiques au centre social, remplacement de la régulation du chauffage à Bel Air, rénovation du bâtiment de La Poste qui devrait démarrer à la rentrée (menuiseries et terrasse) ; réfection intérieure de certains logements du Clos Bizet ; mise en place d'éclairages LED au stade Jean-Decomble ; mise en place de nouvelles cibles pour le tir à l'arc ; réaménagement des terrains de tennis au Clos Janin ; le grand chantier de l'avenue Jean-Jaurès de la phase 1 à la phase 3 ; et aménagement d'un columbarium de 12 cases avec reprise du portail d'entrée du cimetière.

Monsieur le Maire : je félicite l'Amicale du Personnel communal pour la Farfouille d'été qui s'est très bien déroulée. Bravo au personnel ! Les premiers concerts de Cuivres en Dombes ont également eu lieu samedi et dimanche. Exceptionnels, puisque le Mozil'Brass Band n'a fait que 2 dates en France, ... à Châtillon.

Monsieur le Maire : les chiffres concernant les demandeurs d'emploi au 1^{er} juin : nombre de demandeurs : 256. Hommes : 133. Femmes : 123. Indemnissables : 165. Non indemnissables : 91.

Rapport n°12 : Informations des adjoints

Monsieur MARTINON : Dimanche 13 juillet : Bal des pompiers, suivi du feu d'artifice. Le Comité des Fêtes organise sa guinguette le 19 juillet.

Madame ROBIN : rendez-vous le premier week-end de septembre pour la deuxième édition des Médiévales en Dombes. Encore une belle transversalité entre nos services culturels et techniques, avec la participation de l'École de Musique et de la Médiathèque.

Monsieur JACQUARD : la commission urbanisme aura lieu le jeudi 17 juillet à 18 heures.

Monsieur le Maire : quelques autres dates importantes :

- 21 juillet : repas champêtre de l'Âge d'Or à l'Espace Noël Ravassard.

- 26 août : don du sang à l'Espace Noël Ravassard.

Monsieur PERREAULT : la mairie a fait récemment l'acquisition d'un cinémomètre (radar de contrôle de la vitesse des véhicules). Une convention avec la Gendarmerie est en cours de rédaction pour que le radar puisse être utilisé sur le secteur de la Brigade de Châtillon. La charge de l'entretien annuel de l'appareil incomberait à la Gendarmerie (coût annuel de 750 €).

Monsieur le Maire : ce n'est pas la gendarmerie locale, mais la direction départementale qui a contacté la mairie pour obtenir ce prêt. Cette situation est symptomatique d'un problème d'équipement au niveau national.

Madame BAS-DESFARGES : au niveau du camping, ce mois de juin, la fréquentation est meilleure que celle de l'an passé. Un concours de pétanque sera organisé entre les campeurs et les Châtillonnais le 2 août.

Monsieur le Maire : le Comité des Fêtes a programmé Patrick SEBASTIEN le 29 novembre à Châtillon.

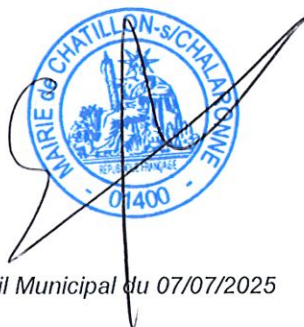
Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse, le public et le DGS pour leur présence.

La séance est levée 19h20.

Approbation du PV / Observations : *adopté à l'unanimité sans observations, ni remarques.*

Le Maire
Patrick MATHIAS

La secrétaire de séance
Sylvie BIAJOUX


Conseil Municipal du 07/07/2025

 **CHÂTILLON**
Chalaronne

